



Région
Hauts-de-France

Le Président

Madame Ines-Claire MERCEREAU
Présidente

Deuxième chambre de la Cour des Comptes
13, rue Cambon
75100 Paris Cedex 1

Lille, le **05 SEP. 2024**

Objet : Réponse à la Cour - Rapport de suivi sur les TER

Madame la Présidente,

Par lettre en date du 16 juillet dernier, vous m'avez fait parvenir des extraits du rapport de suivi concernant l'affaire visée en objet et vous m'invitez à vous transmettre les remarques que je souhaite formuler à ce propos.

Après examen des extraits du rapport, je vous prie de trouver ci-dessous les observations que celui-ci appelle de ma part.

Afin d'en faciliter la lecture, la présente réponse est conçue en fonction de la numérotation de ses pages.

Tout d'abord, une remarque sur la page 15. Au délai de trois ans entre l'avis d'appel public à la concurrence (ci-après AAPC) et la mise en exploitation, il convient de rajouter la nécessité de publier un avis de pré-information d'une durée de douze mois minimum avant l'AAPC. Par conséquent, la durée totale à prévoir est de quatre ans.

Concernant la page 24, il est important de préciser que le taux contractuel de régularité de 98,5% sur lequel le concessionnaire s'est engagé ne concerne que les causes dites « opérateur », c'est-à-dire uniquement les causes maîtrisables par l'opérateur ferroviaire, donc hors causes gestionnaire d'infrastructure, hors causes externes, hors causes autres EF. Cet indicateur est donc à différencier du taux de régularité « toutes causes confondues », qui est l'indicateur de qualité de service ressenti par l'usager. Ce niveau d'engagement contractuel est toutefois, à date, le plus exigeant que la Région Hauts-de-France ait pu assigner dans un contrat de transport ferroviaire.

Concernant la page 37, il paraît nécessaire de préciser la phrase suivante : « *La Région Hauts-de-France a conduit des études sur les liaisons Lille-Comines et Ascq-Orchies, qui sont actuellement fermées* », par la phrase : « *La Région Hauts-de-France a financé des études sur les liaisons Lille-Comines et Ascq-Orchies, ainsi qu'Abbeville-Le Tréport, qui sont actuellement fermées* ».



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Enfin, concernant, la page 43, les chiffres des pénalités fournis par SNCF Voyageurs divergent avec ceux présentés dans les factures TER. Ci-joint un tableau résumant les pénalités et bonus/malus appliqués à l'opérateur sur la période considérée (chiffres factures TER) :

	Décompte 2019	Décompte 2020	Décompte 2021	Décompte 2022	Décompte 2023 <i>Chiffres provisoires non définitifs</i>
Pénalités supportés par l'opérateur(*)	-2 045 353	-2 321 385	-7 227 449	-12 359 671	-8 150 780
Bonus/malus supportés par l'opérateur	-679 794	-823 844	-1 239 975	-1 851 156	-2 175 411
<i>dont bonus perçus par l'opérateur</i>		93 750			
<i>dont malus versées par l'opérateur</i>	-679 794	-917 594	-1 239 975	-1 851 156	-2 175 411

(*) : Déplafonnement des pénalités en raison de la baisse de qualité de service au regard de l'adaptation du plan de transport (2021-2023)

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND